

Section Tennis de table 75, avenue de la libération 33320 Eysines ☎ 06 33 49 95 25

Tournoi Régional Tennis de Table Samedi 24 Mai 2025

Salle Omnisports Domaine du Pinsan-33320 Eysines Sortie Rocade N° 8 ou bus N°72

REGLEMENT



La section Tennis de Table de l'A.l.E. organise le Samedi 24 Mai 2025,

un tournoi Régional de Tennis de Table ouvert aux pongistes licenciés.

Ce tournoi se déroulera sur 18 tables. Les balles seront fournies par le Club organisateur.

Tous les tableaux sont mixtes.

En aucun cas, les -9 ans ne seront autorisés à participer au tournoi.

La présentation de la licence est obligatoire.

Samedi 24 Mai 2025 : 18 tables

Tableau	Début	Catégorie Mixte	1 ^{er}	2ème	1/2 Fin.	1/4 Fin.
Α	9h	Loisir + Compétition < 800 points	20 €	Lots	Lots	Lots
В	10h	Toutes catégories < 1500 points	50 €	25 €	Lots	
С	11h	Jeunes de 9 à 15 ans (01/01/2010 au 31/12/2015)	Lots	Lots	Lots	Lots
D	12h	Loisir tous niveaux de 9 à 99 ans	20€	Lots	Lots	Lots
Е	13h	Toutes catégories < 1800 points	60 €	30 €	Lots	Lots
F	14h	Toutes catégories < 1300 points	40 €	20 €	Lots	
G	15h	Toutes catégories < 1000 points	30 €	15 €	Lots	Lots
Н	16h	Toutes catégories	120 €	60 €	Lots	Lots

ARTICLE 2

Une coupe, un trophée ou un lot seront mis en jeu sur chaque tableau, des lots et des dotations en chèque seront distribués aux participants des phases finales.

Pas d'alcool pour les mineurs

ARTICLE 3

Tous les tableaux débuteront par poules de 3 ou 4, avec 2 qualifiés pour le tableau final, à élimination directe. Toutes les parties se joueront au meilleur des cinq manches.

Le nombre de participants à un tableau de simple sera limité à 36.

ARTICLE 4

Les joueurs devront se présenter pour le pointage 30 minutes avant le début de chaque tableau.

Le tirage au sort public aura lieu 15 minutes avant le début de chaque tableau, à la salle du Pinsan.

Les joueurs absents lors du tirage au sort, seront déclarés "forfait" du tableau correspondant.

ARTICLE 5

Droits d'inscriptions :

- ➤ Le tableau C:: : 5€

Inscriptions limitées à 3 tableaux

Dès élimination d'un tableau, il sera possible de s'inscrire dans un autre tableau non débuté, si la constitution des poules le permet.

Les engagements et paiement CB devront parvenir avant le 23 Mai 2025 à 20h.

http://www.ping-eysines.fr/tournoi

tournoi@ping-eysines.fr

Renseignements 10h à 19h au 06 33 49 95 25

ARTICLE 6

Il n'y aura pas d'interruption des épreuves à la mi-journée.

Une restauration est prévue à partir du samedi 8 h 00.

ARTICLE 7

Pour le bon déroulement du tournoi, les fonctions d'arbitres seront assurées par les joueurs exemptés dans les poules puis par les perdants dans le TED (tableau à élimination directe).

En cas de besoin, le Juge-Arbitre pourra faire appel à n'importe quel joueur pour arbitrer une partie.

Une tenue sportive correcte sera exigée.

Tout comportement anti-sportif entraînera l'exclusion du fautif.

Tout joueur qui par sa conduite causera des perturbations se verra exclu de son tableau ou du tournoi et un rapport sera envoyé à la commission sportive compétente.

ARTICLE 8

Tout joueur devra être en mesure de présenter sa licence avec la mention "certificat médical présenté" au Juge-Arbitre pour avoir le droit de participer au tournoi.

Pour toute licence présentée avec mention " ni entraînement ni compétition ", le certificat médical sera exigé par le Juge-Arbitre, en cas de non-présentation du certificat médical, le joueur ne sera pas autorisé à participer au tournoi.

ARTICLE 9

Le collage est interdit à l'intérieur de la salle.

ARTICLE 10

Le Juge-Arbitre du tournoi sera Monsieur Pierre DELETANG JA 3.

Il sera seul habilité à régler les litiges prévus ou non au présent règlement et à prendre les décisions nécessaires au bon déroulement de l'épreuve.

Ses décisions seront sans appel.

ARTICLE 11

Le Club organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol ou de pertes dont pourraient être victimes les joueurs, joueuses et spectateurs.

Dans tous les cas de dégradation volontaire, les frais de réparation seront supportés par celui ou celle qui en sera l'auteur.

ARTICLE 12

Le fait de s'engager dans le tournoi implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Pour ce qui aurait pu être omis dans ce règlement, et pour le bon déroulement des épreuves, il sera fait application des règlements de la F.F.T.T.

ARTICLE 13

Chacun des tableaux sera doté d'une coupe, d'un trophée ou d'un lot pour le vainqueur et des lots en chèques (article 2) ou en nature, seront remis aux participants jusqu'aux quart de finalistes ou jusqu'aux demi-finalistes pour les tableaux comportant moins de 24 engagés.

En fonction du nombre de participants, le club de l'AL EYSINES Tennis de Table se réserve le droit de modifier les dotations, de fusionner certains tableaux, ou de les annuler en cas d'inscriptions insufisantes.

ARTICLE 15

Tout manquement à l'application de ces mesures pourra justifier une exclusion immédiate du fautif.

